



**SNUipp-FSU 67**  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page facebook : [www.facebook.com/basrhin.snuippfsu](http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu)  
page twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



## **Déclaration liminaire à la CAPD du 15 novembre 2016**

Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN,

La réussite scolaire de tous les élèves est un enjeu majeur pour notre société. Les attentes vis-à-vis de l'Ecole et surtout de ses personnels en sont d'autant plus grandes. Et pourtant, les enseignants voient leurs conditions de travail se dégrader un peu plus chaque année.

A la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires mise en place à marche forcée a eu des impacts négatifs pour le personnel sans apporter de bénéfice avéré en termes d'apprentissages aux élèves.

La réalité de cette rentrée, avec la mise en place des nouveaux cycles d'enseignement, les nouveaux programmes et la multiplication des nouveaux parcours d'élèves, illustre parfaitement le cumul de nouvelles prescriptions sans que les enseignants ne disposent du temps, de la formation et des moyens pour les assurer dans des conditions satisfaisantes. Le temps de travail des enseignants, déjà considéré comme l'un des plus élevés des pays comparables, ne cesse d'augmenter (la DEEP comptabilise 44 heures par semaine).

Nous regrettons que les discussions nationales autour du nouveau décret sur les obligations de service des enseignants du primaire aient été une occasion manquée de prendre en compte la réalité du travail enseignant dans le contexte social actuel. Au cours de ces discussions, le SNUipp-FSU a présenté une toute autre ambition pour les enseignants des écoles : faire reconnaître les nombreuses missions qui constituent le « travail invisible » et récupérer du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique.

A cette occasion, nous avons proposé la suppression des 36 heures d'APC comme première étape de cette reconnaissance. Nous regrettons le refus du ministère de donner une suite favorable à l'avis majoritaire des organisations syndicales siégeant au CT ministériel. Pourtant, vous le savez, une large majorité de la profession estime aujourd'hui que ce dispositif ne constitue pas une réponse adaptée à la difficulté scolaire, et demande la reconstitution de RASED complets en nombre suffisant. Les journées des élèves les plus fragiles sont inutilement alourdies et, pour les enseignants, le dispositif est coûteux en temps pour une efficacité contestable. Ces conclusions sont partagées par de nombreux acteurs et spécialistes du système éducatif. Le travail en petits groupes doit être possible, mais sur le temps scolaire commun et à destination de tous les élèves. Des PDMQDC, dispositif porté par le SNUipp-FSU, mais pour l'instant uniquement réservé aux REP+, doivent être créés dans toutes les écoles, sans que cela n'empiète la carte scolaire.

Le SNUipp-FSU ne saurait se contenter du refus du ministère de reconnaître le travail invisible des enseignants. C'est pourquoi, dans l'attente de l'ouverture rapide de discussions nationales sur les ORS des enseignants des écoles, le SNUipp-FSU a décidé d'engager à cette rentrée une campagne nationale pour se réappropriier le temps de travail en équipe, dans l'intérêt des élèves. **Nationalement, plus de 36 000 collègues ont d'ores et déjà décidé de s'y engager, et près de 500 dans notre seul département.**

Nous appelons donc la profession du Bas-Rhin à entrer dans l'action et à mettre en œuvre les APC sur le temps d'accueil effectué quotidiennement, 2 fois par jour, avant la classe. En effet, neuf fois dans la semaine, nous assurons l'accueil et la surveillance des élèves avant la classe et donc en dehors des 24 heures de classe. Ce temps qui correspond à 1 heure et 30 minutes par semaine, soit 54 heures par an, n'est pas compté dans notre temps de service.

Depuis 2014, des enseignants de plusieurs départements ont adopté ce protocole, avec l'accord des IA-Dasen concernés, car il respecte en tous points les textes qui régissent les APC et nos obligations de service.